

CALENDRIER DU LYCÉE NOTRE DAME DE BURY

RENTRÉE 2017

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de Seconde le **lundi 4 septembre** à 9h00 – sortie à 12h00
Pour les élèves de Première le **lundi 4 septembre** à 9h30 – sortie à 12h30
Pour les élèves de Terminale le **lundi 4 septembre** à 14h00 – sortie à 17h00

DÉBUT DES COURS LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 selon l'emploi du temps communiqué à la classe (demi-pension assurée).

Les élèves doivent impérativement apporter 1 photo d'identité avec leurs nom et prénom inscrits au dos dès le jour de leur pré-rentree, à remettre à leur professeur principal



Séjour d'intégration pour tous les élèves de Seconde les **7 et 8 septembre**.

HORAIRES

Ils seront précisés dans chaque classe, le jour de la rentrée, par le professeur principal.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2017– 2018 AU LYCÉE NOTRE-DAME DE BURY

TOUSSAINT : samedi 21 octobre **après les cours** au lundi 6 novembre 2017 **au matin**

NOËL : jeudi 21 décembre **après les cours** au lundi 8 janvier 2018 **au matin** ;


HIVER : vendredi 16 février **après les cours** au lundi 5 mars 2018 **au matin** ;

PRINTEMPS : vendredi 13 avril **après les cours** au lundi 30 avril 2018 **au matin** ;

ASCENSION : jeudi 10 mai 2018 **ATTENTION PAS DE PONT** officiellement prévu.

L'établissement sera fermé le **lundi de PENTECÔTE, 21 mai 2018**.

Début des vacances d'été : La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 6 juillet 2018 après les cours. Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du **Baccalauréat** et vous sera communiquée dès que possible.

 **L'élève inscrit dans l'établissement est tenu d'y être présent les jours de classe prévus ci-dessus, sauf indication contraire écrite par la direction ou pour les motifs légitimes prévus par l'article L131-8 du code de l'éducation.**

DES RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS

- Réunion de rentrée (avec les professeurs principaux) :
 - Pour le niveau Première : le mardi 12 septembre à 19h en salle de spectacle
 - Pour le niveau Seconde : le jeudi 14 septembre à 19h en salle de spectacle
- Rencontre individuelle parents-professeurs :
 - Pour le niveau Terminale : la semaine du 29 janvier 2018 (rendez-vous à prendre avec le Professeur Principal)
 - Pour le niveau Première : le mardi 12 décembre 2017 à partir de 17 heures
 - Pour le niveau Seconde : le vendredi 12 janvier 2018 à partir de 17 heures

DES REUNIONS D'INFORMATIONS

Niveau Seconde :

*Vendredi 26 janvier 2018 à 19h en salle de spectacle : information sur l'orientation après la Seconde.

Niveau Terminale :

* Mardi 26 septembre 2017 à 19h en salle de spectacle : information sur le bac

* Jeudi 18 janvier 2018 à 19h en salle de spectacle : information sur les procédures d'inscription post-bac.

 Nous vous rappelons que les parkings situés à l'intérieur de l'établissement sont ouverts pour les réunions. Entrer par le portail motorisé du rond-point de la D909 et D144 et ...prévoir quelques minutes de délai pour atteindre ensuite les salles de réunion !

A QUI S'ADRESSER ? CONCERNANT LA SCOLARITE

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

AUX RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- En Seconde : Madame Catherine CAROUX
- En Première : Monsieur Pascal MEUNIER
- En Terminale : Madame Nathalie MASSELINE
 - pour tout ce qui concerne l'orientation, les choix des sections, les décisions du conseil de classe.

AUX RESPONSABLES DE VIE SCOLAIRE

- En seconde : Madame Aurélie GRELIER et Monsieur Xavier QUENTIN
- En première : Madame Catherine ESCURAT
- En terminale : Madame Patricia CATHELAIN et Monsieur Xavier QUENTIN
 - pour tout ce qui relève du comportement général et de la vie de groupe (absences, retards, organisation des temps de loisirs, etc.). Les absences doivent être signalées dans la matinée.

À QUI S'ADRESSER ? De manière plus générale

AU DIRECTEUR : Monsieur Thibault ABRIGADA

Pour les questions d'ordre général.
Pour les situations particulières et exceptionnelles.

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDONNATEUR : Monsieur Philippe MOUGENOT

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire Mariste. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat.

AU SERVICE COMPTABILITÉ

Mme Régine GALLO pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT DU LYCEE

Madame Claudie RACAPÉ pour les demandes de renseignements et les formalités (certificats de scolarité, demande de bourse etc).

L'ACCUEIL DE BURY EST OUVERT : 01 34 27 38 00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Mercredi de 8 h 00 à 17 h 00
Samedi de 8 h 00 à 12 h 30

Toute correspondance sera adressée à
LYCÉE Notre - Dame de BURY
1, avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. SCOLINFO (page 4)
2. EVALUATION DES ELEVES (page 4)
3. LE REGLEMENT INTERIEUR (page 4)
4. DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE (page 4)
5. LE CARNET DE LIAISON (page 4)
6. LES BADGES (page 4)
7. LES MANUELS SCOLAIRES (page 4)
8. TENUE DE SPORT (page 4)
9. LES OBJETS TROUVÉS (page 5)
10. ACTIVITES COMPLÉMENTAIRES (page 5)
11. LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) (page 5)
12. LE BUREAU INFO AVENIR (page 5)
13. L'INFIRMERIE (page 5)
14. A.P.E.L BURY-ROSAIRE (page 5)
15. UTILISATION DE LA CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE (page 5)
16. LA SECURITE (page 6)

1. SCOLINFO

Scolinfo est un portail Internet de mise en relation entre les familles et l'établissement.

Pour y accéder, un code confidentiel personnel est adressé en début d'année scolaire à chaque famille ou chaque parent le cas échéant. Ce code vous permet d'avoir accès à différents services : emploi du temps, cahier de textes, différents éléments de la facturation tout au long de l'année (pour le responsable payeur), ainsi qu'une messagerie personnelle sur laquelle l'établissement communique toutes sortes d'informations (circulaires, calendriers, etc.)

Un code confidentiel différent est également attribué à chaque élève, afin qu'il puisse consulter l'emploi du temps et le cahier de textes de sa classe.

Très simple d'utilisation, il vous suffit de passer par le site de l'établissement ou de vous connecter à l'adresse suivante : www.scolinfo.net Entrer alors vos identifiant et mot de passe, reçus en début d'année. A vous ensuite de parcourir les pages qui vous intéressent.

2. BULLETINS DE NOTES

A l'issue de chaque trimestre (ou semestre en Seconde), les familles reçoivent un bulletin sur lequel sont portées les moyennes et les appréciations de chaque professeur : le conserver précieusement, **il n'est pas délivré de duplicata**. À la mi-trimestre (ou mi-semester) un relevé de notes est adressé aux familles.

3. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est distribué aux élèves le jour de la rentrée.

Tout élève inscrit à BURY s'engage à le respecter intégralement en le signant.

4. DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier adressé au Directeur du lycée. Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.**

5. CARNET DE LIAISON est distribué aux élèves du Lycée dès la rentrée.

Il doit être **rempli** et signé pour le **6 septembre** au plus tard.

6. BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge. Le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

En cas de perte ou de détérioration de ce badge, l'élève le signale à l'accueil. Un nouveau badge sera édité et vendu 10 euros.

En cas d'oubli, l'élève pourra être pénalisé.

7. LES MANUELS SCOLAIRES

Au Lycée la majeure partie des livres est louée par l'établissement. Un chèque de caution de **200 €** est demandé pour chaque élève, qui ne sera encaissé qu'en cas de perte ou de détérioration. **Le chèque devra être donné au professeur principal, le jour de la rentrée, en échange de la pile de livres.** Il sera précisé au dos du chèque les noms et classe de l'élève ainsi que la mention « manuels ». La liste des livres à acquérir est jointe à cette circulaire et consultable sur le site de l'Établissement : www.bury-rosaire.fr

8. TENUE DE SPORT

Pour éviter perte, disparition et désordre, il est conseillé aux élèves d'apporter un sac destiné au rangement des effets de sport, et de marquer chaque pièce de leur tenue. Cette tenue est **spécifiquement réservée** au sport : les élèves changeront de vêtements après le sport.

Pendant la journée, les élèves seront habillés en tenue de ville.

9. OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. Ayant des capacités de stockage limitées, à chaque fin de période nous alimentons les vestiaires du Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif.

10. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :

Les élèves trouveront au lycée :

- association sportive (voir feuille jointe)
- atelier théâtre (s'adresser aux Responsables de Vie Scolaire)
- préparation aux examens de l'UCAPE (diplôme européen)
- préparation aux examens de Cambridge (Anglais)

11. CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Il est à la disposition des élèves qui peuvent y consulter sur place livres, revues et encyclopédies et emprunter certains documents.

Ce centre est placé sous la responsabilité de **Mesdames COMBETTES** (Lycée) et **BREYTON** (Collège).

12. BUREAU INFO AVENIR (B.I.A.)

Il est ouvert aux élèves et à leur famille qui peuvent y consulter une abondante documentation sur les études techniques, secondaires ou supérieures, ainsi que sur les conditions d'accès à telle ou telle profession.

Nous attirons l'attention des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux préciser leurs projets d'avenir. Il est important de ne pas attendre la fin de l'année ou l'obtention d'un baccalauréat.

13. INFIRMERIE :

Les élèves peuvent s'adresser à l'infirmerie (Madame LEROUX) pour les soins habituels, à partir de **10h** (l'infirmerie est fermée le mercredi matin). **En aucun cas les élèves ne téléphonent eux-mêmes à la maison s'ils sont malades ou blessés et ils ne peuvent quitter l'établissement sans être passés préalablement par l'infirmerie.**

- **En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.
- **En cas d'urgence**, l'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (ambulance privée le plus souvent, si nécessaire transport médicalisé d'urgence) vers l'hôpital le mieux adapté.

On peut joindre l'infirmière, au téléphone, entre 8h30 et 17h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi matin de 8h30 à 12h30.

14. A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de co - éducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'**Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le VENDREDI 06 OCTOBRE 2017 à 20 h sur le site de Bury.**

15. UTILISATION DE LA CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE

A compter de la session 2018 des examens, l'usage de certaines calculatrices est interdit ; merci d'attendre les consignes des enseignants de mathématiques à la rentrée.

16. SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense sur l'avenue G.Pompidou, les élèves du lycée sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie et donc à ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs ou dans la propriété, moteur allumé.

Il est demandé à tous les parents d'élèves de ne pas stationner sur la chaussée, devant le portail de Bury, ou dans le rond-point du carrefour et de ne pas faire demi-tour. Il est également demandé aux parents de ne pas entrer dans la propriété par ce rond-point, pour déposer ou chercher ses enfants.

Un garage non gardé est à la disposition des élèves pour leur cycle.

L'établissement n'est en aucune façon responsable des vols ou détériorations pouvant survenir sur les biens et les objets personnels.

Les agressions verbales ou physiques des parents envers un ou plusieurs membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, membres de l'encadrement ou de la direction) aboutiront à une non réinscription.

Nous souhaitons à votre jeune une belle année scolaire 2017 - 2018

Le Directeur du lycée Notre-Dame de Bury
Thibault ABRIGADA

Le Chef d'Etablissement Coordonnateur
de l'Ensemble Scolaire Mariste Bury-Rosaire
Philippe MOUGENOT